



ORGANISATION DE L'ACTIVITE RANDONNEE OU PLEINE NATURE

Les randonnées et sorties sont encadrées par des animateurs diplômés mais bénévoles (ABR Accompagnateur Bénévole de Rando).

Chacun doit avoir conscience de ses capacités et limites et respecter les consignes de sécurité données par l'animateur. Chaque randonnée et sortie implique l'acceptation de certains risques.

Nouvelle cotation allant de 1 à 5 selon difficultés = Effort – Technicité – Risque (5 étant le plus difficile).

FONCTIONNEMENT

Les adhérents sont informés du descriptif des randonnées et sorties par l'animateur.
Les inscriptions sont prises jusqu'à la veille du jour de la randonnée ou de la sortie.

DEPLACEMENTS

Les déplacements sont organisés par covoiturage et indemnisés de la façon suivante :

- Randonnées et sorties à la journée et/ou séjour :
Tarif = 0,35 €/km + péage à partager
Le relevé des compteurs aura lieu au rendez-vous du départ et du retour.

Les animateurs ne paient pas le déplacement.
Le péage est à diviser par le nombre d'occupants du véhicule.

PREVOIR... une paire de chaussures de ville pour les trajets.

CAPACITE PHYSIQUE

Ne peuvent pratiquer les sorties "rando" que les adhérents en mesure de faire **300 m de dénivelé minimum**, aptitude confirmée par un certificat médical fourni lors de l'inscription.